

RAPPORT DE LA COMMISSION AD'HOC DU CONSEIL REGIONAL DU DISTRICT DE NYON

PREAVIS N° 47-2015

CONTRIBUTION DE CHF 494'500.- TTC SUR LE FONDS REGIONAL TP AFFECTE POUR LA PARTICIPATION A LA REALISATION DE LA PREMIERE TRANCHE DES MESURES D'AMENAGEMENT « 2015 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad 'hoc s'est réunie le 16 février 2015 dans les locaux du Conseil Régional en présence de Mme C. Gallay, membre du CODIR, Mme E. Bassetto et M. J. Vetter de Régionyon, chargés de la mobilité.

4 mesures d'aménagements sont mentionnées dans ce préavis.
Lors de cette séance, nous avons eu des explications concernant l'ensemble de ces projets.

Projet 1 :

Aménagement d'une présélection sur la route suisse à Dully pour, entre autre, la ligne CarPostal 10.836.

Objectif : sécuriser l'insertion de la ligne CarPostal sur la route du Cugnet.

L'aménagement de la présélection est une mesure sous maîtrise d'ouvrage de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud. Ces aménagements permettront également la réalisation d'un trottoir côté Jura, accompagné d'un passage piéton sur la route du Cugnet sachant qu'un arrêt de bus a déjà été réalisé un peu plus en avant sur dite route. Ils permettront la création de pistes cyclables continues dans les deux sens de circulation.

Projet 2 :

Déplacement de l'arrêt de bus à Le Vaud pour les lignes CarPostal 10.820 et 10.830.

Objectif : réalisation d'un nouvel arrêt de bus sur la route de Marchissy à proximité du centre scolaire.

L'arrêt de bus actuel se situe en plein centre du village avec une zone d'attente, pour les usagers, dangereuse et peu sécurisée. Le centre scolaire a été choisi par le Canton pour être un pôle 5-8 HARMOS (enfants de 8 à 12 ans) dès la rentrée scolaire 2015-2016. L'école accueillera environ 277 élèves, soit plus de 200 élèves à transporter.

Le projet d'aménagement de l'arrêt de bus a été élaboré sous maîtrise d'ouvrage communal par le bureau RWB. Il prévoit la création de quais par l'élargissement des trottoirs existants, l'installation d'abris bus, l'aménagement d'un îlot central empêchant le dépassement des bus à l'arrêt pour sécuriser la traversée piétonne, et un enfin un éclairage de sécurité.

Ce projet d'arrêt situé en traversée de localité a été préavisé favorablement par le Canton dans le cadre de l'examen préalable. Il est soumis à l'enquête publique qui se terminera le 16 mars 2015.

Projet 3 :

Adaptation de deux carrefours à feux à Prangins pour prioriser la ligne TPN 10.811.

Objectif : prioriser et améliorer les conditions de circulation pour la ligne TP 10.811.

Cette ligne est le prolongement de la ligne existante Coppet-Nyon jusqu'à Gland via la route suisse. L'aménagement du carrefour route suisse / passage piétons Prangins est nécessaire pour l'exploitation d'un nouvel arrêt Prangins, les Abériaux.

En effet, dans le sens Nyon-Gland, l'arrêt étant sur la chaussée, il s'agit de bloquer les véhicules derrière le bus le temps de décharge et charge, de manière à éviter les dépassements dangereux.

L'aménagement du carrefour route suisse – Musée national Prangins est également dans l'optique de prioriser la ligne TPN 10.811 par la régulation des autres branches du carrefour et des traversées piétonnes. Ces deux carrefours étant actuellement déjà équipés de feux, la commission s'est posé la question de la pertinence de changer ces feux. Après discussion et informations, il s'avère que l'équipement existant ne priorise pas la ligne TPN 10.811 et qu'il est indispensable de remédier à cette situation. Il nous a été précisé que dans la mesure du possible, le matériel existant (mâts, tubes) sera réutilisé afin de réduire au maximum les coûts.

Projet 4 :

Installation du carrefour à feux prioritaires à Rolle – route suisse / route de Gilly pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 GBR urbain.

Objectif : prioriser et améliorer les conditions de circulation pour les lignes CarPostal 10.836, 10.841 Le Vernay et 10.841 BGR urbain.

Ces feux permettront de modérer le trafic automobile, de faciliter l'insertion des bus sur la route suisse et de sécuriser les traversées piétonnes aux carrefours. Les travaux sur la Grand-Rue à Rolle seront terminés d'ici juillet 2015 et l'installation du carrefour à feux route suisse / route de Gilly est donc nécessaire afin de pouvoir rétablir le double sens de circulation sur cet axe et plus particulièrement la priorisation des bus de ligne CarPostal.

Conclusions :

Les objets du préavis représentent la 1^{ère} tranche des mesures d'aménagement dites « 2015 ». Ce premier paquet de mesures s'inscrit dans la continuité de la démarche de priorisation des bus, entamée dans les préavis 16-2012 et 35-2104.

Compte tenu de ce qui précède, la commission ad hoc vous recommande, Monsieur le Président, mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 47-2015, tel que présenté.

Le Vaud, le 13 mars 2015/10.05

Edgar Cretegnny
Rapporteur

Michael Rohrer

Michel Bally

Eric Cheseaux

Pierre-Alain Schmidt
Excusé